LUCYA
CONSEIL ET PATRIMOINE

Communiqué de presse

1er octobre 2026, Paris

# Lucya et CNP Assurances associent à nouveau leurs noms, leurs compétences et leurs expertises pour lancer Lucya CNP PER

Le nouveau plan d'épargne retraite est disponible **en exclusivité sur Lucya.com** depuis le 1er octobre 2026

*Fort du succès retentissant du contrat d'assurance vie internet Lucya CNP, Lucya et le Groupe CNP Assurances renforcent leur partenariat en lançant Lucya CNP PER. Ce nouveau contrat d'épargne retraite présente une offre financière et une grille tarifaire tout aussi diversifiées et ultra-attractives que Lucya CNP.*

Lucya, le leader indépendant en France de l'épargne en ligne et le Groupe CNP Assurances, acteur majeur de l'assurance de personnes et de biens, profitent du dernier trimestre de l'année, considéré comme le grand temps fort de l'épargne retraite, pour lancer Lucya CNP PER.

Ce nouveau contrat, assuré par CNP Retraite, troisième FRPS du marché français avec 30 milliards d'euros d'encours et 1,35 million de clients, affiche les mêmes ambitions que Lucya CNP : proposer un contrat accessible pour répondre aux besoins des Français à la recherche de simplicité, de lisibilité et d'autonomie dans la gestion de leur épargne, en vue de leur retraite.

## Lucya CNP PER, de mêmes avantages que Lucya CNP

Parce que la préparation financière à la retraite est une affaire de tous, Lucya CNP PER est accessible dès 500 € de versement initial, et dès 50 € par mois de versements programmés, sans frais sur versement*.

Lucya CNP PER a repris les caractéristiques marquantes et innovantes de Lucya CNP en matière d'investissement sur unités de compte, à savoir :

- **0,30 % de frais de gestion annuels sur les unités de compte ;**
- **aucuns frais de transaction sur les ETF, avec plus de 120 ETF disponibles au lancement, et bientôt plus de 150 ETF ;**
- **0,07 % de frais de transaction sur les titres vifs, avec plus de 600 valeurs accessibles.**

Les épargnants peuvent accéder à une sélection d'OPCVM, de supports de private equity et de supports immobiliers, dont des SCPI sans frais d'entrée. L'ETC or «Amundi Physical Gold ETC (C) - FR0013416716» est également disponible dans le contrat.

## Une offre de lancement sur le fonds en euros

Lucya CNP PER permet également d'investir sur le fonds en euros CNP Lucya PER Euros B, adossé à l'actif général de CNP Retraite, avec des frais de gestion annuels sur le fonds en euros de 0,80 %.

À l'occasion du lancement commercial, une campagne de bonus est proposée pour les exercices 2026 et 2027. Elle permet, sous réserve du respect des conditions prévues**, de bénéficier d'une majoration de +2,00 % de la rémunération du fonds en euros.

## Des solutions de gestions pilotées conseillées par Lucya

Pour les épargnants souhaitant être accompagnés dans leurs choix d'investissement, Lucya CNP PER propose deux modes de gestion : la Gestion Pilotée et la Gestion Horizon.

La Gestion Pilotée est investie à 100 % en unités de compte, tandis que la Gestion Horizon prévoit une sécurisation progressive de l'épargne vers le fonds en euros.

Ces deux modes de gestion sont déclinés chacun en trois orientations : modérée, équilibrée et dynamique, afin de s'adapter aux différents profils de risque.

Conseillées par Lucya, ces solutions sont accessibles sans seuil d'entrée spécifique, en dehors des seuils prévus par le contrat.
La Gestion Pilotée affiche des frais de gestion annuels globaux de 0,55 %, comprenant 0,30 % de frais de gestion sur les unités de compte et 0,25 % de frais forfaitaires liés à la Gestion Pilotée.

La Gestion Horizon ne comporte, quant à elle, aucuns frais forfaitaires supplémentaires aux frais de gestion annuels.

## Une expérience digitale de bout en bout

Entièrement accessible en ligne, l'adhésion à Lucya CNP PER s'effectue directement depuis le site Lucya.com. Les clients disposent d'un espace personnel leur permettant de suivre la valorisation de leur contrat et d'effectuer la plupart des opérations courantes de manière dématérialisée, notamment les versements et les arbitrages.

### LUCYA CNP PER EN UN CLIN D'ŒIL

- 500 € de versement initial et complémentaire minimum ;
- Versements programmés à partir de 50 € par mois ;
- 0 % de frais d'entrée ;
- 0 %* de frais sur versement ;
- 0 % de frais de transaction sur les ETF ;
- 0,80 % de frais de gestion annuels sur le fonds en euros ;
- 0,30 % de frais de gestion annuels sur les unités de compte ;
- 0,25 % de frais forfaitaires supplémentaires sur les encours investis en Gestion Pilotée ;
- Gestion libre et gestions pilotées (Pilotée et Horizon) cumulables ;
- Des supports immobiliers sans frais d'entrée, sans délai de jouissance avec 100% des loyers distribués ;
- 0 %* de frais d'arbitrage.

## Édouard Michot, président de Lucya Group

*« Lucya CNP, qui a marqué les esprits en bousculant les standards de frais de l'assurance vie, rencontre un vif succès croissant. Nous remercions les clients qui nous rejoignent en masse, conquis par un service de qualité et cette grille tarifaire dans l'ère du temps. Il était donc tout naturel pour nous de décliner cette offre en Lucya CNP PER, qui va sans nul doute révolutionner aussi le paysage de l'épargne retraite, fait savoir,* Édouard Michot, fondateur du groupe Lucya, qui recense près de 200 000 clients, pour un encours de 6 milliards d'euros. Avant d'ajouter : *Depuis son lancement commercial, Lucya CNP n'a cessé d'évoluer en intégrant notamment plus de 100 ETF sans frais de transaction et des SCPI sans frais d'entrée ou encore en abaissant le seuil d'accès des supports non cotés à 500 €. Tous ces progrès, dans l'intérêt du client, profitent bien évidemment à Lucya CNP PER. Chez Lucya, ces évolutions ne sont pas près de s'arrêter, car nous sommes plus que jamais animés par la satisfaction client. »*

## À propos de Lucya

Lucya est le leader indépendant de l'épargne en ligne proposant des solutions d'assurance vie et d'épargne-retraite accessibles entièrement en ligne. En partenariat avec des acteurs majeurs de l'assurance et de la gestion d'actifs, Lucya propose une gamme de solutions permettant aux épargnants de gérer leur épargne en autonomie, dans un cadre digital.

## Contact presse

servicepresse@lucya.com

*Titres vifs : frais d'investissement plafonnés à 0,07 % sur les supports en unités de compte susceptibles de supporter des frais liés aux opérations financières, majorés le cas échéant des frais de change, taxes locales et impôts en vigueur.

**Offre soumise à conditions, valable jusqu'au 31/12/2026, pour un versement minimum de 5 000 € (initial et libre), comportant une part d'investissement en unités de compte d'au moins 50 %.

Lucya est une une société de courtage en assurance de personnes. Société par Actions Simplifiée, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 478 594351 dont le siège social est situé au 13 rue d'Uzès, 75002, Paris – Tel : 01.45.22.34.29 – www.lucya.com. Elle est enregistrée à l'ORIAS sous le n° 07 004 394 – www.orias.fr – Conseiller en Investissements Financiers (CIF), membre de la CNCEF et soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.